

Utilisation d'un quadriporteur ou triporteur

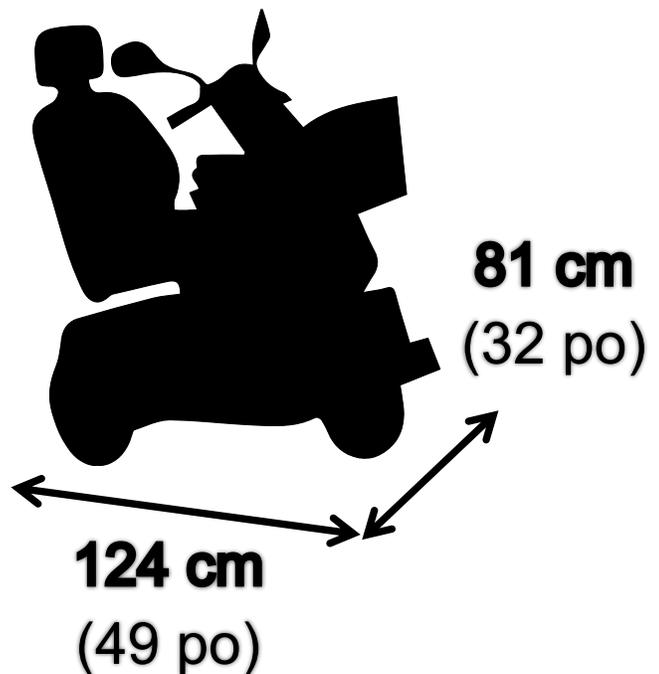
Exigences dans le cadre du transport adapté

Voici ce que vous devez savoir concernant l'utilisation d'un quadriporteur ou d'un triporteur lors de vos déplacements avec le STAC. Veuillez noter que le STAC vous suggère de voyager avec votre quadriporteur ou votre triporteur en dehors des heures de pointe, soit :

- du lundi au vendredi entre 10 h et 14 h;
- du lundi au vendredi après 18 h;
- en tout temps le samedi ou le dimanche.

De plus, vous devez également vous assurer du bon état de votre aide à la mobilité, c'est-à-dire :

- de voir à son bon fonctionnement et à sa propreté;
- de vous assurer que votre quadriporteur ou triporteur respecte la dimension maximale de la plate-forme élévatrice, soit un **maximum de 124 cm (49 pouces) de longueur et de 81 cm (32 pouces) de largeur**;
- de vous assurer que votre poids combiné à celui de votre équipement n'excède pas **350 kg (750 livres)**.



Lorsque vous utilisez votre quadriporteur ou votre triporteur, vous devez savoir que pour votre sécurité, il vous est interdit de demeurer assis sur celui-ci pendant le trajet à bord du véhicule. Pour ce faire, vous devez être capable d'effectuer vous-même le transfert de votre aide à la mobilité au siège du véhicule sans l'aide du chauffeur et être en mesure d'effectuer quelques pas à l'intérieur du véhicule. De plus, les drapeaux ou tout autre accessoire du même type ne sont pas autorisés sur votre quadriporteur ou triporteur.

N'hésitez pas à nous contacter au 418 687-2641, option 0 pour toute question supplémentaire.